



# Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Corse

PREFET  
DE LA HAUTE-CORSE



# 2012

## SOMMAIRE

**L'État accompagne le développement en Haute Corse P.3**

**L'État garantit la sécurité des biens, des personnes et des ressources P.10**

**L'État agit pour le respect de l'environnement naturel et patrimonial P.13**

**L'État contribue à la cohésion sociale et territoriale en Haute Corse P.15**

**L'État se modernise pour faciliter les démarches des usagers P.18**

## L'État accompagne le développement en Haute Corse

### La signature des premiers contrats emplois d'avenir en Haute-Corse

---

Le 27 novembre 2012, les premiers contrats emplois d'avenir ont été signés en Haute-corse en présence de Thierry Repentin, ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dans les locaux de la mission locale de Bastia.

Ces contrats d'une durée de 3 ans sont proposés aux jeunes de 16 à 25 ans peu qualifiés, qui bénéficient alors d'un tuteur pour les guider dans leur parcours, et d'un plan de formation leur permettant d'acquérir des compétences reconnues.

Ce dispositif vise ainsi à pallier le manque de temps et de moyens accordés à l'accompagnement des jeunes sans qualifications dans l'emploi et qui limite leur chance d'insertion professionnelle et sociale.

Principalement ouvert aux employeurs du secteur non marchand, il est néanmoins prévu un volet pour le secteur marchand. Les missions locales, cap emploi et pôle emploi sont chargés de mettre en relation jeunes et employeurs, et suivront le parcours d'insertion et d'acquisition des compétences du jeune salarié.

Pour aider l'employeur dans ses engagements d'insertion professionnelle et de montée en compétences du jeune, l'État attribue pendant 3 ans une aide Emploi d'Avenir.

Montant de l'aide aux employeurs du secteur non marchand = 75 % du SMIC brut, soit 1070 €/mois.

## La lutte contre les pratiques déloyales et le travail dissimulé

---

Un fonctionnement loyal du marché permet aux entreprises de mieux faire face à la concurrence et de se développer, en particulier dans les filières traditionnelles, d'autant plus que le contexte insulaire est en lui-même un frein à l'exercice du jeu normal de la concurrence.

Les services de l'État exercent une surveillance en vue de la recherche de pratiques anticoncurrentielles. Elle a notamment concerné :

- La commande publique : participation du service chargé de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles à 25 % des commissions d'appel d'offre ; contrôle de légalité des marchés publics (218 dossiers examinés en 2012)
- Les ventes sauvages et les ventes réglementées (soldes, liquidations)
- Les pratiques trompeuses dans les secteurs des fruits et légumes et des productions charcutière et fromagère

Les services de l'État s'attachent également à lutter contre le travail illégal qui, en plus de générer une concurrence déloyale envers les entreprises qui respectent le droit social, nie les droits des salariés.

En raison des caractéristiques économiques du département, les contrôles ont porté en particulier sur les secteurs suivants :

- l'hôtellerie/ restauration
- l'agriculture
- le bâtiment

En 2012 le nombre de contrôles a augmenté de 14 % par rapport à 2011, et se répartissent de la manière suivante :

- 57 % dans le BTP
- 27 % dans l'hôtellerie/ restauration
- 6 % dans l'agriculture

## Aménagement du territoire : Le développement de l'intercommunalité

---

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a confié aux préfets l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dont la mise en œuvre doit permettre l'adhésion de chaque commune du département à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

En Haute-Corse, le SDCI a été adopté par un arrêté du 16 décembre 2011. les projets de rationalisation ont été menés en concertation avec les collectivités territoriales concernées et ont conduit à des fusions, extension, créations d'EPCI :

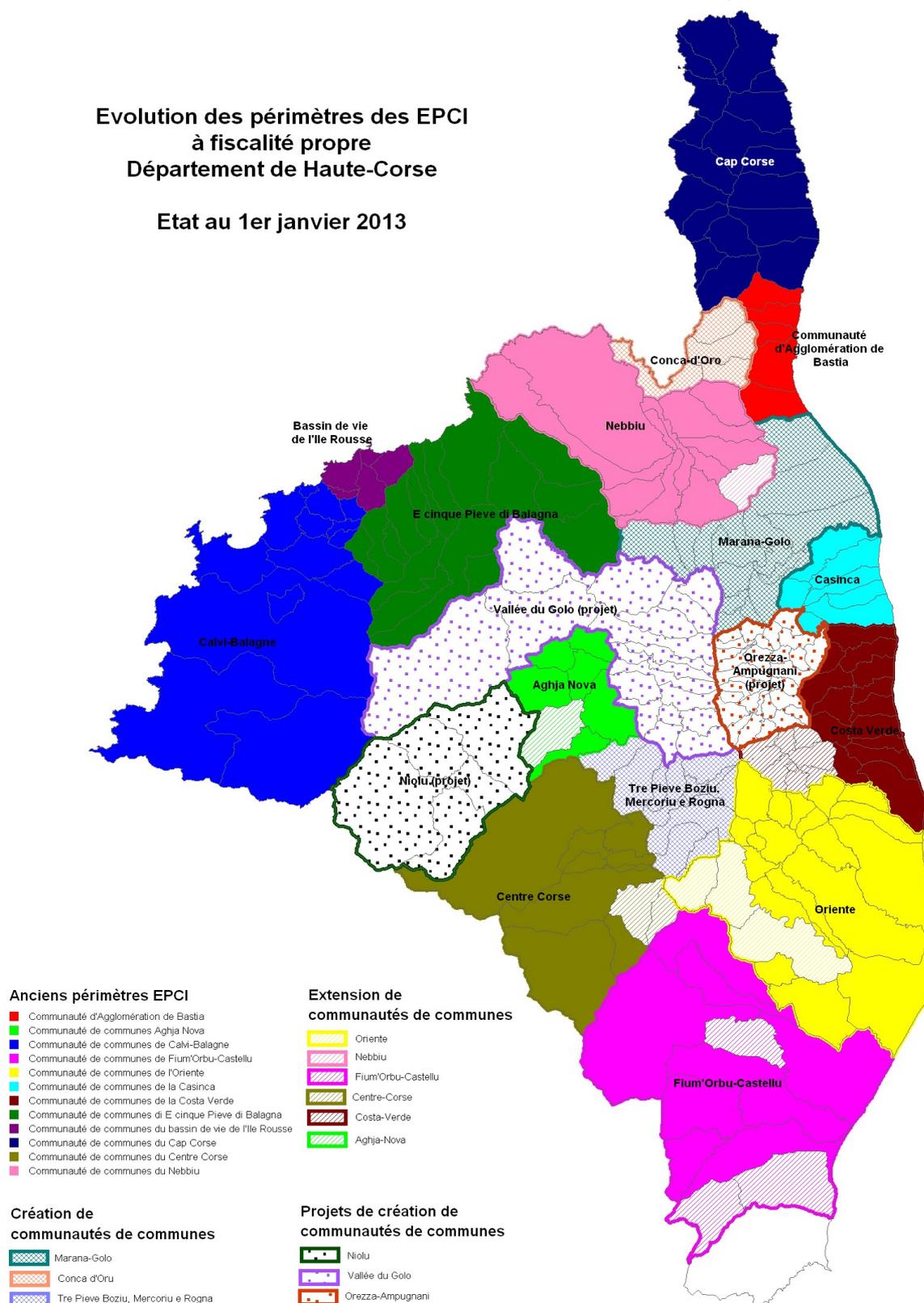
- 5 créations de communauté de communes
- 6 extensions de communautés de communes existantes
- 11 fusions de syndicats de communes avec des communautés de communes (4 SIVOM et 7 SIVU)
- 15 dissolutions de syndicats de communes (5 SIVOM, 7 SIVU et 3 Syndicats Mixtes)
- 1 transformation d'un SIVU en Syndicat Mixte.

Au cours de l'année 2012, la totalité des procédures afférentes aux mesures prévues dans le schéma ont été initiées.



# Evolution des périmètres des EPCI à fiscalité propre Département de Haute-Corse

Etat au 1er janvier 2013



0 5 10  
Kilomètres

## Le projet de port de « la carbonite »

---

Une équipe projet va être mise en place pour suivre et coordonner les différentes étapes de ce dossier de grande envergure.

Les enjeux du projet :

- **La capacité du port actuel** : il ne bénéficie que de 4 postes à quai pour des navires de 175 mètres, les navires plus longs devant rentrer dans le port en marche arrière. Il est également impossible d'accueillir dans le poste actuel des navires de croisière. De plus, par vent d'Est un seul poste à quai devient disponible, ce qui a pour conséquence des retards sur les horaires d'arrivée des navires.
  - Le projet de la Carbonite comprend notamment 6 à 9 poste à quai, dont 4 qui sont davantage protégés du vent.
- **L'accès routier** : en période estivale, le réseau routier qui dessert la ville est rapidement saturé avec 3 000 véhicules entrée et sortie sur 3 heures de battement.
  - Le projet permettra une nouvelle desserte routière (liaison au sud, entrée de Bastia facilitée, entrée dans le stade de Furiani).
- **L'aspect sécurité** en raison de **la traversée du tunnel sous le vieux port** : l'expérience a démontré qu'un véhicule tombant en panne sous le tunnel paralyse pendant plusieurs heures l'activité portuaire et la circulation en ville. Il faut y ajouter les difficultés rencontrées pour le transport des matières dangereuses qui, ne pouvant emprunter le tunnel, sont tenues de traverser le centre ville.
  - Le nouveau port permettra d'intégrer le transport des matières dangereuses de classe 1, sans passer par le centre ville, et rendra possible l'utilisation de remorqueurs.

TOGA

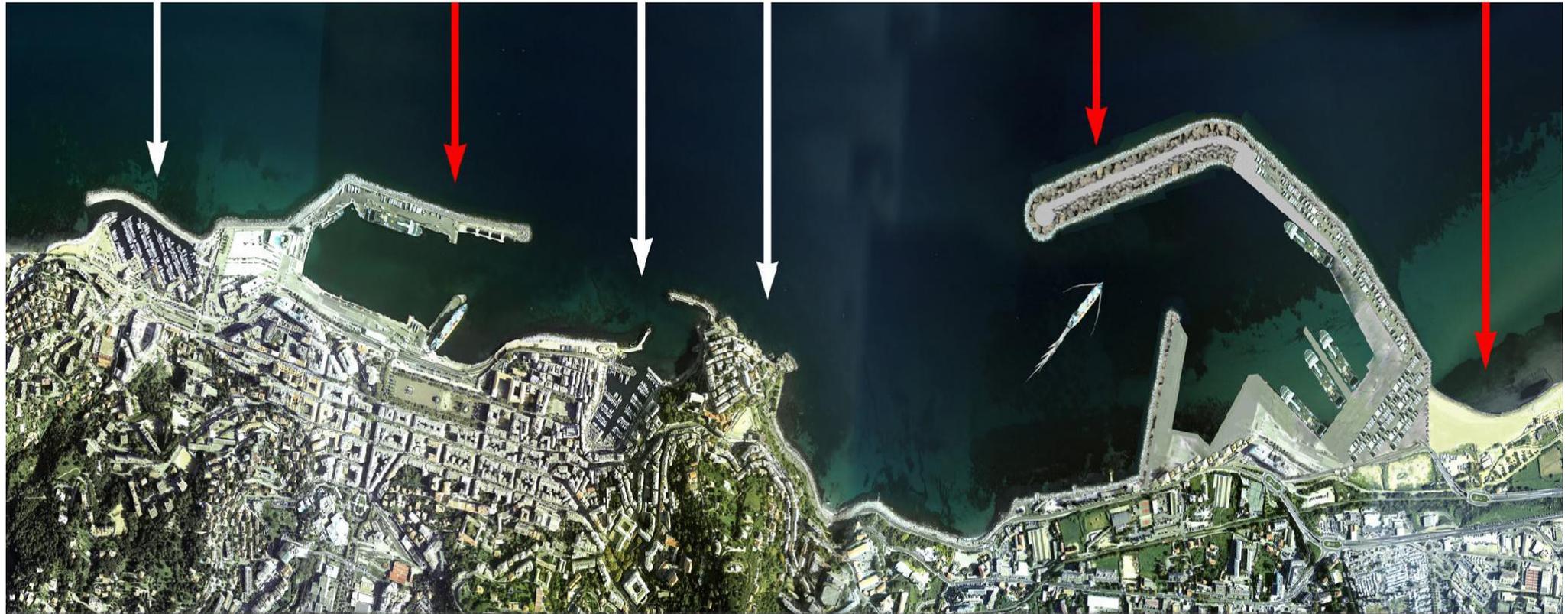
PORT ACTUEL

VIEUX  
PORT  
HISTORIQUE

CITADELLE

CARBONITE

ARINELLA



## L'Etat continue à financer des équipement structurants à travers le PEI



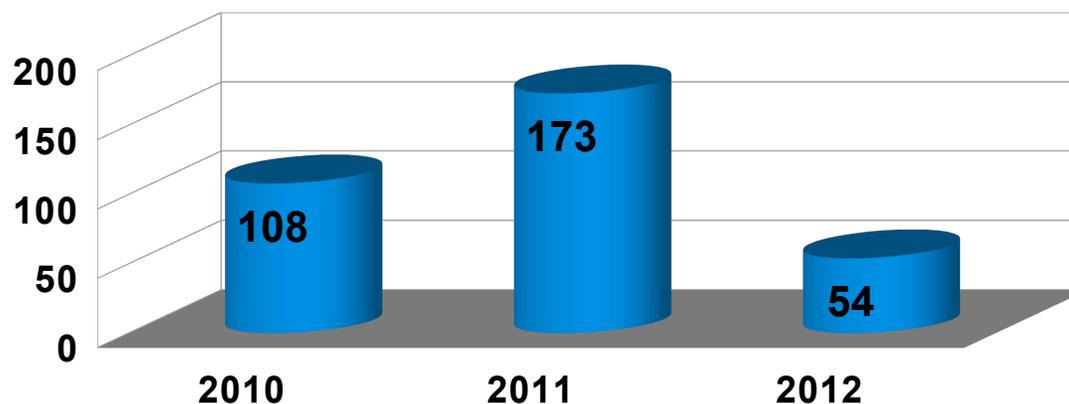
Prévu par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le programme exceptionnel d'investissement est destiné à « aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements collectifs et services collectifs ».

La 3<sup>e</sup> convention ( pour la période 2013-2017) a été signée, et prévoit une enveloppe globale de 537 millions d'euros. Au total, entre 2002 et 2017, 2 milliards d'euros auront été investis, financés à 70 % par l'État.

Les priorités de la dernière convention sont les suivantes :

- eau assainissement, déchets et électrification rurale
- achèvement des programmes relatifs aux transports et au développement urbain
- achèvement du rattrapage en matière d'équipements et services collectifs (enseignement, culture et sport)

### Montant total des projets programmés au titre du PEI (M€)



## L'État garantit la sécurité des biens, des personnes et des ressources

### Une délinquance générale contenue et maîtrisée

---

- La délinquance générale s'est stabilisée
- Les escroqueries économiques et financières baissent de 14,96 %
- Les atteintes aux biens s'accroissent de 3,3 %
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 1,98 %

En matière de criminalité organisée, l'année 2012 s'est traduite par :

- Une hausse sensible des attentats: 56 en 2012 contre 27 en 2011. Les cibles étaient les chantiers et engins de travaux publics, et les résidences secondaires.
- Une baisse des vols à main armée : 37 en 2011 contre 18 en 2012. Les cibles étaient les commerces de proximité.

## La sécurité routière, une priorité

---

En 2012, on compte 304 accidents corporels. Ils ont fait 24 morts et 458 blessés.



377 contrôles routiers visant à l'amélioration du comportement des conducteurs ont été effectués. Ils ont permis de relever 357 contraventions et 7 infractions délictuelles.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcoolémie au volant, 81 opérations de dépistage ont été conduites, au cours desquelles 744 dépistages ont été effectués, 23 contraventions ont été établies et 21 infractions délictuelles ont été relevées.

Afin de lutter contre la vitesse excessive, 56 opérations de contrôles avec radar embarqué ont été réalisées qui ont permis d'enregistrer 2285 infractions à la vitesse.

## De nouveaux plans de prévention du risque inondation

---

Le département est relativement bien doté en plans de prévention des risques d'inondation. Au 31 décembre 2012, 65 des communes les plus peuplées sont dotées d'un PPRI approuvé, à l'exception notable de quatre des communes de l'agglomération Bastiaise : Bastia, Ville-di-Pietrabugno, San-Martino-di-Lota et Santa-Maria-di-Lota.

Le PPRI de la vallée du Fango sur les commune de Galéria et Manso a été approuvé le 2 janvier 2012.

Un nouveau PPRI a été prescrit sur les communes de Rogliano et Tomino le 26 janvier 2012.

## La prévention des feux de forêt

---



Le dispositif préventif agrège les moyens de différents services et administrations des collectivités locales et de l'État.

En 2012, ce dispositif a été complété d'une part par un troisième hélicoptère bombardier d'eau loué par le SDIS pour parfaire sa capacité de lutte et d'autre part la location de l'avion d'aérosurveillance permettant la retransmission d'image en temps réel. En outre ce dernier dispositif a été envoyé en renfort en Corse du Sud.

Quatorze communes du département, parmi les plus peuplées, – communes littorales de la communauté d'agglomération de Bastia, de la communauté de communes de Marana-Golo, de la communautés de communes du bassin de vie d'Ile-Rousse et de la communauté de communes de Calvi-Balagne – sont dotées d'un PPRIF.

Les derniers PPRIF approuvés en 2012 sont :

- le PPRIF d'Algajola, le 22 février 2012
- le PPRIF de San Martino di Lota, le 8 octobre 2012
- le PPRIF d'Aregno, le 8 novembre 2012

## L'État agit pour le respect de l'environnement naturel et patrimonial

### L'aménagement durable du territoire et l'urbanisme

---

Les principales mesures de la loi « Grenelle II » ont renforcé la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la planification. Cela se traduit par :

- une vigilance sur la consommation d'espaces et un encouragement à la densification avec la mise en place de la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)
- le respect des continuités écologiques avec les trames verte et bleue identifiées par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- l'élargissement du champ des documents soumis à évaluation environnementale et évaluation des incidences Natura 2000.

L'État (DDTM) porte à la connaissance des communes les règles qui s'imposent à elles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, et peut le cas échéant les déférer devant le juge administratif lorsqu'elles les méconnaissent.

La DDTM instruit également les demandes d'autorisation de construire pour les communes dotées ou non d'un document d'urbanisme, hors les communes de Bastia, Cervione, Occhiatana et Santa-Maria-Poggio, qui disposent de leurs propres services instructeurs.

En 2012, 4 941 dossiers ont été instruits, dont 2 118 pour le permis de construire (PC et DP), répartis sur les trois centres d'instruction de la façon suivante :

- Centre de Bastia : 2 296 dossiers
- Centre de Balagne, à l'Île-Rousse : 1 339 dossiers
- Centre de Corte : 1 306 dossiers

On observe une légère baisse globale de 2,33 % du nombre d'actes instruits par rapport à 2011.

## Préservation de la biodiversité

---

Le réseau **Natura 2000** est un ensemble de sites européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le but est de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Sur ces sites, les projets d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces, et doivent ainsi faire l'objet d'études d'impact.

La Haute-Corse compte 47 sites Natura 2000. Dans ce cadre, la direction départementale des territoires et de la mer s'est organisée pour l'instruction des évaluations d'incidences.



## L'État contribue à la cohésion sociale et territoriale en Haute Corse

### Permettre l'hébergement des personnes sans abris ou mal logées

---

Le parc d'hébergement social a été stabilisé, avec **103** places en Haute-Corse dont **71** places en hébergement d'insertion et **32** places en hébergement d'urgence (dont 14 hors CHRS, ouvertes du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Les objectifs étaient les suivants:

- Diminuer la durée des séjours en hébergement et augmenter les entrées en logement adapté ou de droit commun
- Conforter les relations avec les bailleurs sociaux
- En matière d'expulsions locatives : ne mettre personne à la rue sans un relogement malgré l'augmentation des procédures d'assignation

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes ont été menées :

- Inauguration de la structure d'hébergement d'urgence gérée par l'association « A Fratellanza »
- Mise en vente du couvent Saint-François de Capanelle pour la création de 28 logements destinés à des personnes en difficulté
- Restructuration de l'association « le foyer de Furiani » : 33 places en CHRS insertion, 7 en appartements relais et 20 en maison relais

## Les aides publiques au logement

---

Les aides publiques au logement visent d'une part à développer l'offre de logements sociaux neufs, d'autre part à favoriser la rénovation des logements du parc locatif privé.

Le logement locatif social neuf subventionné (PLUS-PLAI) ou agréé (PLS) par l'Etat :

- Au 31 décembre 2012, le parc locatif social représente **7 302 logements** (7 265 logements en 2011)
- Au regard de l'objectif régional pour la Corse de 340 (350 en 2011) logements à loyer maîtrisé à financer en 2012, les dossiers de la Haute-Corse ont représenté 113 logements, dont 56 PLAI financés en Haute-Corse. Le total des subventions s'élève à près de 1,1 M€.

L'amélioration du parc privé :

- 185 dossiers de logements subventionnés agréés par la commission locale d'amélioration de l'habitat en 2012, représentant une enveloppe globale de 1,7 M d'€
- mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
- renforcement de la lutte contre la précarité énergétique avec la signature d'un contrat local d'engagement avec le Conseil Général, le 14 décembre 2012.

## La rénovation urbaine

---

En 2012, les opérations suivantes ont été poursuivies :

- Les quartiers sud de Bastia

Ce dossier concerne l'un des 189 quartiers prioritaires retenus par l'ANRU. Situé en zone urbaine sensible -ZUS-, il représente un investissement de 98 M€.

A ce jour, 44 opérations ont été engagées et 55 % du montant global des subventions a été versé.

- Le centre ancien de Bastia (Hors ZUS)

Ce dossier, conduit par la ville de Bastia, a fait l'objet de 3 dispositifs différents, mais complémentaires, pour le traitement global de l'habitat dans ce périmètre. Tous, sont en phase opérationnelle :

**1/ Opération de résorption d'habitat insalubre (RHI) :** deux opérations de RHI sont en place sur le périmètre du centre ancien. Elles concernent le curetage et la démolition d'habitat insalubre :

- RHI Letteron Colonnes : opérationnellement terminée (7 immeubles soit 38 logements démolis), hormis la phase de reconstitution de l'offre en logements sociaux ( 38 dont 21 sur le site « colonnes » et 16 sur Letteron)
- RHI Pontetto : 3 batiments, soit 16 logements à démolir (curetage pour l'un d'eux). Début de la phase opérationnelle (études).

**2/ PRQAD (programme de requalification des quartiers anciens dégradés) :** la convention a été signée le 4 mai 2012 par tous les partenaires locaux. 6 opérations sur 22 ont été engagées. Les déclarations d'utilité publique pour la démolition de 5 immeubles ont été lancées.

**3/ OPAH renouvellement urbain et copropriétés dégradées :** 55 immeubles et 94 logements (OPAH RU) ainsi que 12 immeubles et 36 logements (OPAH CD) ont été réhabilités.

## L'État se modernise pour faciliter les démarches des usagers

### La préfecture de la Haute-Corse s'engage dans la démarche qualité

---

La préfecture de la Haute-Corse s'est engagée dans la démarche qualité avec pour objectif l'obtention du label Marianne en juin 2013. En conséquence, l'ensemble des services s'est trouvé impliqué dans la recherche d'actions visant à améliorer la qualité de l'accueil des usagers et à inscrire cette qualité de service dans la durée.

Dans le courant de l'année 2013, un auditeur externe viendra s'assurer que la préfecture répond aux critères du label Marianne.

### L'expérimentation « + de services au public »

---

Dans le but de faciliter l'accès des usagers du secteur rural à ses services, Pole Emploi reste partie prenante dans le projet d'implantation d'un PIMMS (point information médiation multi-services) dans la commune de Pietralba.

Les PIMMS sont des lieux d'accueil ouverts à tous, destinés à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services au public. Ils constituent des lieux ressources en mutualisant l'offre de services d'opérateurs publics et privés et en l'adaptant aux besoins locaux.